

# L'affaire « Balance ton porc » de nouveau devant la justice

Ce mercredi doit se tenir le procès en appel de Sandra Muller, condamnée en première instance pour avoir diffamé Éric Brion, le premier « porc » de Twitter.



Par Valentine Arama



**Vous lisez actuellement : L'affaire « Balance ton porc » de nouveau devant la justice**



Publié le 27/01/2021 à 07h00 - Modifié le 27/01/2021 à 09h00

C' était il y a trois ans et demi, autant dire une éternité. Le 13 octobre 2017, la vie d'Éric Brion bascule quand Sandra Muller fait de lui le premier « porc » sur [Twitter](#). Dans le sillage du raz de marée provoqué par l'affaire Harvey Weinstein, la journaliste publie quatre « posts » sur le réseau social et dans l'un d'eux figure le hashtag #BalanceTonPorc, qui se répand comme une traînée de poudre. Derrière le mot-dièse, Sandra Muller écrit : « Toi aussi racontes en donnant le nom et les détails un harcèlement sexuel que tu as connu dans ton boulot. Je vous attends. » Quelques heures plus tard, elle publie ce message : « Tu as des gros seins. Tu es mon type de femme. Je vais te faire jouir toute la nuit. Éric Brion, ex-patron de Equidia #balancetonporc. »

Une phrase graveleuse et aberrante qu'Éric Brion ne nie pas avoir prononcée lors d'une soirée cannoise en 2012. Il manque malheureusement un élément crucial dans les posts envoyés par la journaliste : le contexte. Sandra Muller omet, par exemple, de dire qu'elle n'a jamais travaillé avec Éric Brion, sous sa hiérarchie ou même à ses côtés. Et puis il y a ces mots dont la résonance est terrible : « harcèlement sexuel ». Ici encore, Sandra Muller ne précise pas qu'Éric Brion, aussi mufle qu'il ait pu être en prononçant ces termes, n'a jamais réitéré ses avances. Mais, à l'époque, tout cela n'a pas d'importance, la machine est lancée.

À LIRE AUSSI

**13 octobre 2017 : le jour où... les femmes ont « balancé leur porc »**

### **Absence de « bonne foi »**

Sur Twitter, le hashtag est devenu viral. Dans les médias, les articles se multiplient. La parole se libère, et tout le monde s'en félicite. Les articles se feront plus rares, deux ans plus tard, lorsque [Sandra Muller est condamnée pour diffamation](#) par le [tribunal de grande instance de Paris](#). Dans son jugement rendu le 25 septembre 2019, le tribunal estime que la preuve de harcèlement sexuel tel que défini par le Code pénal n'est pas rapportée « en l'absence de répétition des faits et l'absence de chantage ». Quant à la preuve de harcèlement sexuel au travail, elle n'est pas davantage apportée « en l'absence de lien de subordination ou de collaboration entre les parties ».

Voyant le débat se profiler, la défense de Sandra Muller demandait que le terme « harcèle-

---

**Vous lisez actuellement : L'affaire « Balance ton porc » de nouveau devant la justice**

de l'affaire Weinstein et compte tenu de l'emploi des mots “toi aussi” et des termes très forts de “porc” et de “balance”, qui appellent à une dénonciation, ainsi que des faits criminels et délictuels reprochés au magnat du cinéma, le tweet de Sandra Muller ne peut être compris, contrairement à ce que soutient la défense, comme évoquant un harcèlement au sens commun et non juridique. » La défense de Sandra Muller, qui compte plaider la relaxe ce mercredi en appel, estime que lorsqu'elle a écrit ces tweets, elle est avant tout « victime ». « Elle livre un témoignage, une douleur, une vérité. On n'est pas sur une question juridique », argue M<sup>e</sup> Jade Dousselin, une des avocates de Sandra Muller.

« Je le traite de porc et il m'attaque sur le harcèlement. Le harcèlement a un sens général, il y a quand même des mots qu'on utilise de manière courante. Sa phrase il l'a dite, il l'a tenue. Le problème que j'ai c'est que comme beaucoup de victimes, quand on tweete on a pas un Dalloz entre les mains et un avocat à nos côtés. J'ai tweeté comme j'ai ressenti les choses. Sa défense est sur le détail juridique mais ça n'empêche pas que je n'ai jamais menti. La façon dont il m'a regardée, dont il m'a traitée, à l'époque on appelait ça du harcèlement », continue de soutenir Sandra Muller.

### **Un message « négatif » envoyé aux victimes**

À l'issue du premier jugement, Sandra Muller ne bénéficiera pourtant pas non plus de l'excuse de « bonne foi », permise par la loi de 1881 sur la liberté d'expression, n'ayant pas apporté de « base factuelle suffisante » en ce qui concerne l'accusation de harcèlement sexuel. Sandra Muller, qui n'a pas apporté la preuve de la vérité des faits diffamatoires, comme il est d'usage en la matière, est donc reconnue coupable de diffamation. Le tribunal a ainsi estimé qu'elle avait « dépassé les limites admissibles de la liberté d'expression », ses propos dégenérant en « attaque personnelle ».

La journaliste est donc condamnée à payer à Éric Brion 15 000 euros de dommages et intérêts, au titre du préjudice moral, mais également à lui verser 5 000 euros au titre des frais de justice, à retirer le tweet litigieux et à publier des communiqués judiciaires sur son compte Twitter et dans plusieurs organes de presse. « Cette condamnation a un aspect punitif », réagit M<sup>e</sup> Dousselin, avant d'ajouter : « Cela envoie un message négatif aux victimes, qui dit : “Si vous dites la vérité, vous risquez d'être sous le coup de la loi pénale et d'être condamné”. » Dans la foulée du jugement, la journaliste annonce son intention de faire appel et déclare : « La justice française, pour l'instant, a appliqué ce que monsieur Brion voulait, c'est-à-dire une justice bâillon. »

### **« Seul un procès permet à toutes les parties de se défendre »**

« Sandra Muller a parlé de procédure “bâillon”, mais c'est pourtant tout l'inverse. Ce jugement, bien qu'il ne soit pas définitif, est le résultat d'un procès équitable, qui s'est tenu dans le respect absolu de la liberté d'expression, en donnant la parole à toutes les parties. C'est précisément ce que Sandra Muller a refusé à Éric Brion en postant ses messages sur Twitter.

---

**Vous lisez actuellement : L'affaire « Balance ton porc » de nouveau devant la justice**

Ces procédures sont là pour combattre la calomnie, et protéger la liberté d'expression, en jugeant qu'elle est fondamentale, sauf en cas d'abus », souligne M<sup>e</sup> Marie Burguburu, une des avocates d'Éric Brion.

---

« On ne peut pas dire n'importe quoi sous couvert de défendre une cause, aussi noble soit-elle »

### Me Marie Burguburu

Un mois après l'annonce du jugement, l'avocate signait une tribune dans *Le Monde* dans laquelle elle insistait sur le fait que « les justes causes ne légitiment pas tout ». Interrogée par *Le Point*, Marie Burguburu ajoute aujourd'hui : « Cette décision est essentielle pour deux raisons : elle montre que dans ces temps de lynchage sauvage, voire assassin, sur les réseaux sociaux, on ne peut pas dire n'importe quoi sous couvert de défendre une cause, aussi noble soit-elle, qu'on ne peut pas mentir et se faire passer pour une victime que l'on n'est pas et aussi que seul un procès permet à toutes les parties de se défendre. »

« **C'est la justice qui a parlé, pas Twitter** »

Bien que l'affaire soit rejugée ce mercredi, Éric Brion, qui a été cloué au pilori médiatique, avec toutes les conséquences que cela a impliquées dans sa vie professionnelle et personnelle, a pu être quelque peu apaisé grâce au premier jugement. À l'automne 2017, après une carrière à France Télévisions, puis au PMU et à la tête de la chaîne Equidia, Éric Brion était consultant indépendant pour plusieurs médias, en même temps qu'en recherche d'emploi. Après la publication des tweets de Sandra Muller, chacune des missions qu'il menait est annulée ou non reconduite.

À LIRE AUSSI

**#BalanceTonPorc : une défaite de la justice sur fond de victoire du droit**

« Ma vie professionnelle a été complètement arrêtée. Dans la tête de tout le monde, j'ai été accusé de harcèlement sexuel au travail, vous vous rendez compte de l'impact que cela peut avoir dans l'esprit des gens ? Est-ce que l'on embauche quelqu'un qui est accusé de harcèlement sexuel au travail ? La réponse est dans la question... Alors, maintenant, quand on me pose des questions, je me réfère à ce jugement... » avance-t-il. « Cela a permis de prendre

---

**Vous lisez actuellement : L'affaire « Balance ton porc » de nouveau devant la justice**

pour moi, pour ma famille. Même s'ils n'en doutaient pas, ça permet à mon entourage de dire : “C'est la justice qui a parlé, pas Twitter” », ajoute-t-il. Alors bien sûr, l'ancien patron de la chaîne Equidia espère que le jugement soit confirmé en appel.

### **L'anti-affaire Weinstein**

Et puisque tout cela a commencé après les révélations sur Harvey Weinstein, Éric Brion pousse la comparaison, pour mieux la réfuter : « Ce que Sandra Muller a fait, c'est l'inverse de l'enquête Weinstein, sur laquelle les journalistes du *New York Times* ont travaillé pendant six mois. Elle, elle écrit un tweet dans la précipitation, puis galvanisée par sa portée, elle va tenter de reconstituer une enquête à l'envers, en allant ensuite chercher des témoignages pour corroborer ses dires. »

« Après sa condamnation par la 17<sup>e</sup> chambre du tribunal judiciaire de Paris, Sandra Muller a tenté, en cause d'appel, de démontrer que M. Éric Brion était bel et bien le harceleur qu'elle avait décrit dans son tweet. Elle est même allée jusqu'à produire l'attestation d'un ancien salarié d'Equidia, sans la vérifier, qui donnait des noms d'autres personnes supposément harcelées par Éric Brion. Or, toutes ces prétendues victimes ont unanimement réfuté les accusations ainsi proférées et toutes ont attesté de son comportement irréprochable lorsqu'il dirigeait cette chaîne », détaille M<sup>e</sup> Nicolas Bénoit, l'autre conseil d'Éric Brion. L'avocat, qui parle également d'« animosité personnelle », explique que c'est au moment où ils ont assigné Sandra Muller qu'elle est allée chercher d'autres témoignages. « Elle disait à qui voulait bien l'entendre qu'elle avait des attestations à la pelle, mais elle n'en a jamais apporté le début de la moindre preuve », balaye M<sup>e</sup> Bénoit.

### **La preuve du mensonge ?**

Avec ses avocats, Éric Brion va également tenter de prouver que Sandra Muller a évolué dans ses déclarations. « Au début, elle disait qu'il y avait bien un harcèlement sexuel au travail, puis elle change de fusil d'épaule, va expliquer qu'elle n'a en fait pas tenu de propos diffamatoires dans la mesure où elle ne m'a pas directement accusé de harcèlement sexuel. Elle dit d'ailleurs : “Je n'ai pas pu l'accuser de cela puisque ça n'a pas eu lieu” », indique Éric Brion. Des évolutions qui, aux yeux de la défense d'Éric Brion, constituent la preuve du mensonge, purement et simplement.

« Sur le harcèlement, Sandra Muller dit tout et son contraire. Il y a d'abord “j'ai employé le mot au sens commun du terme pas juridique”, mais même au sens commun, il y a une notion de répétition ou de pression forte lorsqu'on est harcelé. Puis elle va tenter en vain de dire que la phrase prononcée par Éric Brion n'a pas été tenue en une fois, mais en deux. Elle essaye de la séquencer pour prouver le harcèlement, ce qui est faux et démontre encore plus son désarroi », estime M<sup>e</sup> Marie Burguburu. Pour l'avocate, Sandra Muller s'est mise en scène, pensant peut-être ne pas pouvoir lancer le mouvement sans se prétendre victime.

---

**Vous lisez actuellement : L'affaire « Balance ton porc » de nouveau devant la justice**

## #MeToo et #Balancetonporc disent-ils la même chose ?

Elle ajoute : « Il y a une différence entre la dénonciation et la délation, la dénonciation, c'est MeToo, c'est salubre. Sandra Muller, elle, est dans la délation, ce qui est déjà par principe méprisable et devient intolérable quand on le fait pour instrumentaliser une cause à son profit personnel. » M<sup>es</sup> Benoît et Burguburu en veulent pour preuve le fait que Sandra Muller n'a jamais déposé de plainte. « Elle le dit elle-même, elle n'y a même pas pensé. Que déposer plainte pour une drague lourde, composée de deux phrases... aurait semblé tellement ridicule », ajoute M<sup>e</sup> Burguburu. Autant d'arguments que les deux avocats d'Éric Brion vont de nouveau plaider devant la cour, avant la prononciation du jugement définitif, qu'ils espèrent similaire à celui rendu en première instance. Quant au tribunal médiatique, il a, lui, déjà rendu son jugement. Et il ne connaît malheureusement que très mal la notion d'appel. *[Sollicité par Le Point, M<sup>e</sup> Francis Szpiner, autre avocat de Sandra Muller, n'a pas souhaité s'exprimer avant la tenue du procès.]*

### LA RÉDACTION VOUS CONSEILLE

- « Cancel culture » : tu me déplaïs, je te supprime
- Libération ou diffamation ? #BalanceTonPorc devant les juges
- Éric Brion : « Quand on tapera mon nom sur Google, on ne trouvera plus "porc" »

[SOCIÉTÉ](#)[JUSTICE](#)

### Newsletter L'Essentiel

Chaque jour à 13 heures, découvrez le meilleur du *Point* et recevez en avant-première nos exclusivités.

### Contenus sponsorisés

[Taboola Feed](#)

**Vous lisez actuellement : L'affaire « Balance ton porc » de nouveau devant la justice**